

Question de privilège

taire de poser des questions sur des sujets abordés dans les médias ou des déclarations faites par des ministres à l'extérieur de la Chambre ou encore, des questions concernant la politique du gouvernement.

Je vais vous le répéter, monsieur le Président:

(2) si certaines lignes directrices sont toujours pertinentes, d'autres sont désuètes, comme, par exemple, le fait qu'il soit antiréglementaire de poser des questions sur des sujets abordés dans les médias ou des déclarations. . .

Monsieur le Président, il y a bien longtemps, on considérerait que cela était irrecevable, mais il est maintenant tout à fait correct de citer des ministres lorsqu'ils font des déclarations à l'extérieur de la Chambre.

M. Andre: La principale question du Parti libéral aujourd'hui portait sur la TPS. Permettez-moi de vous lire le commentaire 409(12) de la sixième édition de Beaudesne:

Les sujets à l'ordre du jour (de la journée même) ne peuvent faire l'objet de questions pendant la période des questions, mais êtes réservés au débat.

Or, le débat d'aujourd'hui devait porter sur la TPS. Ainsi, les questions posées par le chef du Parti libéral étaient irrecevables.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est au député d'Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE**LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS**

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, j'ai prévenu le ministre de l'Environnement tout à l'heure, et j' imagine qu'il a dû en avertir le leader du gouvernement à la Chambre, que je voulais soulever la question de privilège, mais le leader du gouvernement à la Chambre tente maintenant de me prendre de vitesse.

• (1510)

Monsieur le Président, pendant la période des questions, le vice-premier ministre a laissé entendre que j'avais mal rapporté les propos du ministre de l'Environnement quand j'ai formulé ma question ou que j'avais laissé planer quelque doute sur la véracité de ses propos.

Peut-être dans un esprit différent de celui qui a prévalu à la Chambre et dont le leader du gouvernement à la Chambre vient de nous donner un échantillon, je veux bien me rétracter si j'ai mal rapporté les propos d'un député et ministre de notre gouvernement national. Mais

je ne suis pas d'accord avec le vice-premier ministre qui m'accuse d'avoir fait exprès de le rapporter fausement.

Le ministre devrait saisir cette occasion pour nous dire ce qu'il entendait au juste par ses remarques, car j'accepterai volontiers ses excuses ou ses explications maintenant. Il a beau jeu d'intervenir.

M. le Président: Le député a fait une déclaration. Je ne suis pas sûr qu'il y ait matière à soulever la question de privilège. Si son rappel au Règlement concerne quelque qualificatif antiréglementaire dont il aurait fait l'objet, je pourrais peut-être alors vérifier les «bleus», et dans l'affirmative, je pourrais en reparler plus tard à la Chambre. Mais je crois que l'affaire est close à moins que je ne découvre autre chose.

Le député invoque-t-il le Règlement pour la même raison?

M. Tobin: Monsieur le Président, si je m'en tiens au silence qui règne à la Chambre, je ne peux que conclure. . .

M. Andre: Règlement!

M. Tobin: . . . que j'ai raison, que le ministre a effectivement tenu ces propos et qu'il devrait se rétracter. . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Andre: J'invoque le Règlement. Règlement!

M. Nault: Bousculez encore la présidence.

M. Tobin: Il n'a pas assez de courage pour prendre la parole et donner des éclaircissements. Il se cache dans les jupes du premier ministre.

M. le Président: Je n'ai pas entendu ce que le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a dit en raison de tout le brouhaha. Je veux l'entendre.

M. Tobin: Vous voulez entendre ce que j'ai dit, monsieur le Président?

M. le Président: Oui.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'ai dit que le ministre de l'Environnement, à mon avis et du fait qu'il a eu la possibilité de donner des éclaircissements sur la question, manque de courage et est un pleutre.

Des voix: C'est une honte.

M. Andre: Retirez vos paroles.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Venez à l'extérieur. Sortons de la Chambre et nous réglerons cette affaire. Personne ne peut me traiter de pleutre.

M. Tobin: Monsieur le Président. . .

M. Andre: Assis, petit crétin.